

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 juin 2019 à 20 heures 15 sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Madame SIMON est désignée secrétaire de séance.

Monsieur LAURENT qui est absent a donné pouvoir à Monsieur DESCOURAUX, Monsieur ROBIN à Monsieur PASCAUD, Monsieur MARTINEZ à Monsieur PINIER et Madame DESBOIS est absente.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 26 mai 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 19/06/2019 et les informations données sont les suivantes.

CONVENTION AXA

Afin que les habitants de la commune qui le souhaitent puissent continuer à bénéficier de la mutuelle communale, il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec l'assurance AXA.

Accord du conseil

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire explique que l'article L.5211-6-1 du CGCT fixe le nombre de sièges de conseillers communautaires par commune qui varie en fonction de la taille de l'EPCI.

Actuellement Châteauroux Métropole dispose de 51 sièges, si l'on prend de calcul de l'article ci-dessus mentionné on obtient un total de 48 conseillers.

Ce même article permet de modifier la répartition de droit commun par le biais d'un accord cadre.

Cet accord cadre validé par les maires en conférence le 12/06/2019 permettrait que Châteauroux et Montierchaume gagne 1 élu.

Accord du conseil pour l'accord cadre avec 53 conseillers communautaires.

VIDEOPROJECTEUR

Le vidéoprojecteur d'une des classes de l'école ne fonctionne plus il convient de le remplacer.

2 options sont possibles :

- Remplacement à l'identique pour un montant de 1.241 €
- Changement du système qui implique également le changement du TBI pour ~ 1.800 €

Décision du conseil : remplacement à l'identique

R.H.

Le contrat de l'agent en charge de l'entretien des bâtiments scolaires arrive à échéance (13h. hebdomadaires).

Compte tenu que l'adjoint titulaire est toujours en congé maladie, il convient de résigner un contrat.

Décision du conseil : renouvellement du contrat avec l'agent en place dans les mêmes conditions.

LOGEMENTS LOCATIFS

Actuellement un logement est libre à la location et deux autres le seront prochainement.

Le logement libre se situe à l'étage du cabinet médical. N'ayant aucune demande de médecin pour s'installer et le louer, il est décidé de passer une annonce (mairie, école, commerce et site internet) pour une location de 3 ans.

Le logement au 2 bis rue Sully sera disponible courant août. Compte tenu qu'il ne devrait pas y avoir de travaux à réaliser (exceptées les peintures des menuiseries extérieures), il serait remis à la location à la suite.

Par contre le logement du 4 bis place Saint-Pierre va engendrer des travaux dont la réfection de la salle de bain. Le planning des agents communaux ne permet pas actuellement de les faire en régie. Il est donc nécessaire d'attendre la rentrée de septembre. La location ne pourra se faire qu'après la fin des travaux.

PROJET AMENAGEMENT BATIMENT

Le projet d'aménagement de la maison achetée au 3 rue Sully, conçu par l'architecte du CAUE, est présenté. Le montant des travaux est estimé à 140.700 € HT (hors maîtrise d'œuvre).

La maison serait à vocation paramédicale. A ce propos, Monsieur le Maire indique être en contact avec un kiné.

Ces travaux ne pourront pas être réalisés sans subvention, il est donc décidé de voir les possibilités d'aide.

PLUi

Le projet du PLUi est accepté à l'unanimité.

CONVENTIONS

Il est nécessaire de signer des conventions qui arrivent à échéance.

- Convention avec Châteauroux pour le remboursement des frais de fonctionnement des écoles lorsque des enfants de la commune sont scolarisés à Châteauroux (366,08 € pour la primaire et 703,63 € pour la maternelle).
- RASED : participation aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté d'Ardentes de la circonscription de la Châtre (2,50 € par enfant).

Accord du conseil.

ENQUETE PUBLIQUE

Conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement, le Préfet demande aux communes, au regard des incidences environnementales, leur avis sur le projet d'exploitation par la société BERRY TUFT SAS d'un entrepôt de stockage de matières combustibles de bois, de papier et de cartons sur la commune du Poinçonnet.

Avis favorable du conseil.

DM

Il est nécessaire de prévoir des décisions modificatives pour permettre de réaliser les écritures d'amortissement des subventions versées pour l'accession à la propriété d'une part et de la borne pour les véhicules électriques d'autre part.

Ces différentes subventions seront amorties sur 5 ans.

QUESTIONS DIVERSES ET INFOS

- l'association du tir à l'arc de Châteauroux demande que la salle des fêtes (y compris la cuisine et l'étage) leur soit prêtée à titre gratuit pour leur prochaine assemblée générale du 15/02/2020.

Compte tenu que dans le règlement intérieur de la salle, cette dernière n'est pas louée aux associations hors commune, le conseil décide de ne pas faire de précédent et de refuser le prêt.
Vote : 1 OUI – 1 NUL – 1 ABST. – 10 NON

- dates prochains conseils municipaux : 28/08 – 16/10 – 27/11 (possibilité de changement)

- garderie : une famille dont les 2 enfants sont scolarisés au groupe scolaire demande d'ouvrir la garderie à partir de 7H.15 pour des raisons d'organisation. Après avoir consulté les communes voisines, qui ouvrent toutes à 7H.30 et compte tenu qu'il n'y pas eu d'autres demandes, avec 12 NON et 1 OUI, le conseil donne un avis défavorable.

- travaux :

- les travaux aux Godiers (plateau surélevé) et la route d'Ozan (partie communale) se feront fin août. Les emplacements de stationnement devant la mairie et la salle La Fontaine seront fait en même temps.

- des fiches à l'usage des associations vont être préparées pour le prêt du matériel et des demandes de travaux.

- les trottoirs de l'allée des Trembles seront réalisés probablement en 2020, la commune est en attente de devis.

- environnement :

- il a été remarqué que malgré les courriers envoyés aux habitants de la commune, certaines personnes ne nettoient pas devant leur habitation ; des courriers personnalisés vont être envoyés pour un rappel des obligations.

- lors des forts vents de la semaine dernière, le courant a été coupé pendant plusieurs heures dans les rues autour de la mairie. Cela était dû à un particulier qui n'entretient pas la végétation sur sa propriété. Un rappel lui a été fait et le nécessaire va être fait fin juin-début juillet.

La séance est levée 21h55.